



Original : anglais
Novembre 2008

RAPPORT DE LA HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION

Paris, 4 - 6 novembre 2008

Le Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production (désigné ci-après sous le nom de « Groupe de travail ») s'est réuni pour la huitième fois au siège de l'OIE, du 4 au 6 novembre 2008.

La liste des membres du Groupe de travail et des autres participants à la réunion figure à l'[annexe A](#). L'ordre du jour adopté est reproduit à l'[annexe B](#).

Le Docteur Kahn, Chef du Service du commerce international, a accueilli le Groupe de travail au nom du Docteur Vallat, Directeur général de l'OIE. Elle a souligné l'importance du programme de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production. Elle a également signalé que bien que le rôle de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments se concentre principalement sur la partie du continuum concernant la production primaire à la ferme, il existe toutefois des domaines où l'OIE et le Codex interviennent ensemble (tels que l'antibiorésistance et les biotechnologies). Il est donc essentiel que l'OIE et le Codex, ainsi que les organismes dont ils émanent, continuent à coordonner leurs activités et leur travail dans ces domaines d'intérêt commun, afin d'éviter toute contradiction entre les normes de l'OIE et du Codex et garantir l'utilisation, le cas échéant, de références croisées. Elle a encouragé les membres à considérer les questions stratégiques pour le prochain programme de travail, ainsi que le travail en cours sur la définition de normes inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion.

Le Docteur Kahn a remercié les membres, notamment le président, pour leur constant soutien à l'OIE.

1. État d'avancement des activités OIE / Codex / FAO / OMS

1.1. OIE

Le Groupe de travail a été informé que l'OIE avait proposé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'ajouter un nouvel article à l'accord existant entre l'OIE et l'OMS, afin de permettre à l'OIE et au Codex de développer des normes communes conformément au sujet considéré et aux mandats des deux organisations. Cette question a fait l'objet de discussions et de l'échange de plusieurs courriers entre les Directeurs généraux de l'OIE et de l'OMS. Le texte qui a été proposé pour ajout à l'accord entre l'OIE et l'OMS existe déjà dans l'accord établi entre l'OIE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le Groupe de travail a noté que le cinquième Plan stratégique de l'OIE, couvrant la période 2011-2015, était en cours d'élaboration.

Il convient de se référer au point 2 de l'ordre du jour pour de plus amples informations.

1.2. FAO

Le Docteur Domenech a présenté le Docteur de Balogh, Chef du programme de travail de la FAO sur la santé publique vétérinaire au sein du Service de la santé animale (AGAH). Ce programme concerne les questions de sécurité sanitaire des aliments relatives à la production animale dans les exploitations agricoles, en collaboration étroite avec le Secrétariat du Codex et la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs de la FAO. Le Docteur Domenech a fait savoir que le Docteur Traoré, vétérinaire et ancien Directeur du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (AU-IBAR), avait été nommé Directeur général adjoint du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs.

Le Docteur Domenech a abordé ensuite le processus de réformes en cours à la FAO et ses éventuelles implications pour la Division de la production et de la santé animale. Le poste de chef des services vétérinaires (CVO) de la FAO sera conservé. Au sein de la Division de la production et de la santé animale, les activités du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) et de la Santé publique vétérinaire (VHP) sont actuellement sous l'autorité du Service de santé animale. En outre, le CVO de la FAO se voit également confier la fonction de chef du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières (ECTAD) et du Centre de gestion des crises (CMC), ce qui permet d'intégrer les composantes techniques et opérationnelles de la FAO et de traiter les problèmes relatifs à l'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) et d'autres maladies animales transfrontalières. Il est prévu à l'avenir que le Service de santé animale devienne un Programme de santé animale qui regroupera encore les groupes EMPRES et VHP, et empruntera une approche pluridisciplinaire globale. Le centre CMC - Chaîne alimentaire récemment créé intégrera les aspects des mesures d'urgence portant sur la santé animale et végétale, ainsi que sur la sécurité sanitaire des aliments.

Le Docteur de Balogh s'est présenté et a exposé les activités développées depuis son affectation en octobre 2007. De nombreuses mesures ont été prises pour tisser des liens avec d'autres programmes apparentés au sein de la FAO (Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, Codex, Département des forêts et Département des pêches et de l'aquaculture), avec d'autres organisations internationales (OIE, OMS, UNICEF, Banque mondiale) et le secteur privé (SSAFE, FIL). Le recrutement d'un chargé de mission de la santé animale responsable des questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments est en cours de finalisation. Deux consultants (Eric Cardinale (CIRAD) et Gilles Salvat (AFSA)) ont participé à l'élaboration du programme sur la Santé publique vétérinaire/Sécurité sanitaire des aliments (VPH/FS) au sein du Service de la santé animale en définissant les domaines et les activités prioritaires dans les pays pilotes. Une réunion avec l'OIE et l'OMS est prévue en 2009 afin de définir plus avant le travail de la FAO sur la VPH/FS en coordination et coopération avec d'autres programmes. À ce jour, un certain nombre de réseaux virtuels portant sur la VPH/FS ont été mis en place aux niveaux mondial et régional afin d'échanger des informations pertinentes et servir de plateforme de discussion.

Le Docteur de Balogh a coordonné l'élaboration des documents sur la biosécurité communs à la FAO, l'OIE et la Banque mondiale pour le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, qui ont été présentés lors des réunions tenues à New Delhi et Sharm El-Sheikh, ainsi que les exercices de simulation nationaux et régionaux du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène destinés à renforcer la coordination, coopération et communication entre les différents secteurs (santé publique et santé animale, faune et flore, mesures d'urgences, police et contrôle des frontières). Cette approche peut également être étendue à d'autres maladies zoonotiques. Le Docteur de Balogh a aussi participé à la réunion conjointe d'experts FAO/OMS sur l'alimentation animale et son impact sur la sécurité sanitaire des aliments (octobre 2007) en tant que personne ressource et membre du secrétariat de la réunion conjointe d'experts FAO/OMS/OIE sur les antimicrobiens d'importance prioritaire (novembre 2007).

Le Docteur Domenech a expliqué plus en détail le Guide des bonnes pratiques d'élevage élaboré par un groupe de travail FAO/OIE. La FAO développe actuellement des aspects spécifiques afin d'aborder la question des bonnes pratiques d'élevage pour divers espèces animales, produits d'origine animale et systèmes de production dans les pays en développement. Il a en outre insisté sur l'importance de la collaboration de la FAO dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur l'identification et la traçabilité des animaux prévue en mars 2009 à Buenos Aires, conformément à la recommandation du Groupe de travail l'année précédente. La FAO entretient des liens étroits avec le Centre international pour la recherche agricole en milieu aride (ICARDA) et développe dans les pays en développement des activités (des ateliers, par exemple) sur l'identification des animaux.

Afin de préparer le terrain pour la question de l'influenza aviaire, le Docteur Domenech a également mentionné la stratégie « Un monde, une santé » qui a été élaborée conjointement par la FAO, l'OIE, l'OMS, l'UNICEF, le Coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe (UNSIC) et la Banque mondiale, ainsi que la stratégie internationale FAO/OIE relative au virus de l'influenza aviaire hautement pathogène destinée à prévenir et lutter contre ce virus. Ces deux stratégies ont été présentées à Sharm El-Sheikh lors de la sixième Conférence ministérielle internationale sur la grippe aviaire et pandémique (du 24 au 26 octobre 2008). Les prochaines étapes consisteront à s'assurer de l'adoption de ces stratégies par les différents pays et d'une mise en œuvre plus précise comprenant notamment les possibilités de financement. Le Docteur Domenech a insisté sur l'adoption de l'approche axée sur la chaîne alimentaire et la nécessité d'une collaboration entre les agences afin de lutter contre les maladies émergentes au niveau de l'interface animal-homme.

Quelques liens pertinents de la FAO figurent à l'annexe C.

1.3. Codex

Le Docteur Kazuaki Miyagishima a fait le point sur les activités du Codex. Des informations détaillées sont présentées à l'annexe D.

1.4. OMS

Le Docteur Schlundt a fait le point sur les activités de l'OMS. De plus amples renseignements figurent à l'annexe E et des informations sur la toxicité de la mélamine sont disponibles sur le site Web de l'OMS à l'adresse suivante : http://www.who.int/foodsafety/fs_management/Melamine.pdf

En ce qui concerne la proposition de l'OIE relative à l'amendement de l'accord OIE/OMS, le Docteur Schlundt a indiqué que l'OIE recevrait sous peu une réponse définitive de l'OMS.

2. Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres

Le Docteur Thiermann, Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (désignée ci-après sous le nom de « Commission du Code »), a exposé brièvement le contenu des discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission du Code au cours de sa réunion d'octobre 2008. Il a indiqué que les principaux points intéressant le Groupe de travail portaient sur la division en deux volumes du *Code terrestre* ; le rapport du Groupe *ad hoc* sur le commerce des produits d'origine animale (« marchandises ») ; la version finale des textes sur l'alimentation animale ; la lutte contre les différentes espèces de *Salmonella* chez les poulets de chair et les poules pondeuses, les certificats vétérinaires et l'identification des animaux. Le Docteur Thiermann a également attiré l'attention des membres sur la prochaine réunion du Groupe *ad hoc* sur la salmonellose. Celle-ci répondra notamment aux remarques émises par les Membres de l'OIE sur le texte traitant de la biosécurité dans les élevages de volailles, qui avait circulé précédemment.

Le Docteur Kahn a communiqué quelques informations supplémentaires sur les travaux en cours au sein du Service du commerce international. Les principales questions intéressant le Groupe de travail concernent l'initiative de l'OIE sur la Législation vétérinaire (les missions sont menées à la demande des Membres, en association avec le travail en cours sur l'évaluation des performances des Services vétérinaires [Outil PVS de OIE]) et l'élaboration d'une édition révisée *Handbook on Import Risk Analysis* de l'OIE, qui sera effectuée par un Groupe *ad hoc* devant se réunir en 2009. Le Groupe de travail a fait part de son intérêt quant à ces nouveaux domaines d'activités et les membres ont décidé d'examiner et de commenter le texte de la version révisée de ce manuel.

Le Docteur Kahn a présenté le travail du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur le commerce des produits d'origine animale (marchandises). Le rapport de la première réunion de ce Groupe sera publié sous peu sous la forme d'une annexe au rapport de la réunion de la Commission du Code d'octobre 2008. Ce Groupe étudie principalement les maladies animales. Le Groupe *ad hoc* a recommandé que l'OIE entreprenne les actions suivantes :

- a) Publications de documents afin d'expliquer l'engagement de l'OIE à l'égard du commerce des marchandises (produits d'origine animale)
- b) Demande de financements pour la recherche afin de soutenir la sécurité sanitaire du commerce des marchandises
- c) Recueil des attentes des Membres relatives à l'application des normes de l'OIE relatives à la sécurité sanitaire du commerce des marchandises
- d) Adoption de normes supplémentaires dans le *Code terrestre* afin de faciliter le commerce des marchandises
- e) Promotion d'un appui technique pour la sécurité sanitaire du commerce des marchandises
- f) Renforcement des services vétérinaires pour promouvoir le commerce des marchandises
- g) Traitement de la variation antigénique des sérotypes SAT du virus de la fièvre aphteuse grâce à une amélioration des vaccins et des outils de diagnostic en vue d'aider les pays africains à appliquer des mesures d'atténuation des risques qui soient acceptables et assurent la sécurité sanitaire du commerce des marchandises.

Au vu de la disponibilité des financements accordés par le gouvernement britannique pour une recherche ciblée sur certaines maladies animales, l'OIE a élaboré des propositions de projet afin d'établir l'inféctivité de la viande de porc pour la peste porcine classique et de la viande de bœuf désossée (ayant subi une maturation et dont le pH a été contrôlé) pour le virus de la fièvre aphteuse. L'objectif visé est de vérifier ainsi si ces marchandises peuvent être commercialisées en toute sécurité quel que soit le statut du pays exportateur ou de la zone d'exportation en matière de santé animale.

Le Groupe de travail a apporté son soutien à ce projet et a demandé à être tenu informé des travaux en cours, notamment d'éventuelles modifications aux chapitres du *Code terrestre* sur la sécurité sanitaire des aliments pour les maladies zoonotiques.

Le Groupe de travail a souligné l'importance d'une approche axée sur le produit et la nécessité de s'assurer que celle-ci n'agit pas au détriment des programmes de lutte contre les maladies, notamment dans les pays en développement. Afin d'éviter une telle situation, il a été recommandé que l'OIE continue à promouvoir le renforcement des Services vétérinaires au moyen de l'outil PVS de l'OIE, y compris les activités de suivi.

En dépit des nombreux défis rencontrés par les Services vétérinaires des pays en développement, il est important que leur rôle dans le cadre des procédures d'inspection, certification et accréditation soit respecté et que leur renforcement soit une priorité. Il faut, en particulier, éviter de soutenir les approches fondées sur le transfert du mandat des Services vétérinaires officiels au secteur privé qui suppriment tout contrôle officiel approprié de la production et de la santé animales, ainsi que de la certification vétérinaire.

Le Docteur Domenech a également suggéré que le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur le commerce des produits d'origine animale soit proactif et produise de nouvelles propositions pour les normes relatives à la transformation des denrées alimentaires et aux marchandises, et conduise une analyse socio-économique des approches proposées. Les coûts et les avantages d'une approche axée sur les marchandises doivent être comparés à ceux d'autres approches et options.

Des données fiables et de bonnes recherches scientifiques sont indispensables pour définir la manière de promouvoir le commerce des marchandises et éviter tout risque de transmission d'agents pathogènes aux animaux et aux consommateurs.

Le Docteur Domenech a abordé la nécessité pour l'OIE d'inclure la dimension socio-économique dans son processus d'établissement de normes (l'évaluation des coûts et des avantages liés à la mise en œuvre de normes et de lignes directrices particulières par exemple). L'OIE pourrait utiliser son partenariat avec la FAO. Cette dernière dispose en effet d'une expertise considérable en termes d'approches internationales plurisectorielles et pluridisciplinaires, y compris socio-économiques, et d'interventions à long terme destinées à traiter les causes de l'émergence d'une maladie. De plus, la FAO peut présenter le point de vue des pays en développement.

3. Guide des bonnes pratiques d'élevage de l'OIE et de la FAO

Le Groupe de travail a bien noté que le texte du Guide des bonnes pratiques d'élevage a été finalisé et sera publié sous la forme d'une brochure en anglais, français et espagnol. La FAO prépare actuellement le texte qui paraîtra fin 2008. Celui-ci a été publié dans une édition récente du *Bulletin* de l'OIE (n° 2008-3).

Le Groupe de travail a indiqué que ce texte a été examiné lors de sa première réunion et qu'il était ravi de constater que ce travail avait été mené à terme. Le Groupe de travail a également fait observer que le Guide répondait à ses attentes et qu'il serait fort utile aux Membres.

Le Groupe de travail a discuté de la possibilité de poursuivre dans cette lignée avec, par exemple, l'élaboration d'un Guide des bonnes pratiques dans des domaines spécifiques. Le Docteur Domenech a fait savoir que la FAO a déjà produit plusieurs Guides des bonnes pratiques dans certains domaines. Il a également signalé que la FAO continuerait à élaborer des guides, notamment pour les pays en développement, et prendrait en compte divers systèmes de production (au niveau commercial/des villages, par exemple), différents types de produits (viande/lait/œufs) et espèces animales (ruminants/porcs/volailles).

Le Groupe de travail a conclu que l'élaboration de Guides supplémentaires par l'OIE ne constitue pas une priorité à l'heure actuelle et a indiqué qu'il préférerait attendre la réaction des Membres.

4. Identification et traçabilité des animaux

Le Docteur Atagi du Service du commerce international a rejoint la réunion pour ce point de l'ordre du jour.

Le Groupe de travail a fait remarquer que le chapitre 4.2 du *Code terrestre* relatif à la conception et à la mise en œuvre de systèmes d'identification visant à assurer la traçabilité animale, sur lequel les Membres se sont déjà exprimés, a été adopté lors de la 76^e Session générale en mai 2008. Pour l'instant il n'est pas prévu de conférer de nouvelles tâches au Groupe *ad hoc* qui a élaboré le chapitre 4.2, mais de nouvelles questions peuvent apparaître lors de la Conférence internationale de l'OIE (voir ci-dessous).

Le Docteur Kahn a rendu compte des progrès obtenus quant à l'organisation de la Conférence internationale de l'OIE sur l'identification et la traçabilité des animaux, tout en attirant l'attention des Membres sur les nouvelles dates de la conférence qui se déroulera maintenant du 23 au 25 mars 2009 à Buenos Aires. L'avant-projet de programme est désormais disponible sur le site Web de l'OIE (en anglais uniquement ; la traduction en d'autres langues est en cours) et l'OIE établit actuellement une liste des intervenants.

Le Docteur Miyagishima a fait savoir que le Codex souhaite conserver une forte visibilité lors de cet événement important. Le Docteur Domenech a demandé que les recommandations émises lors de la réunion du Groupe de travail en 2007 soient prises en compte et que le travail en cours de la FAO sur l'identification animale dans les pays en développement soit pris en considération. Il a été convenu qu'il existe des possibilités de collaboration entre l'OIE et la FAO pour l'organisation de la Conférence sur l'identification et la traçabilité des animaux.

L'Union européenne (UE) a apporté une contribution financière considérable pour soutenir cette conférence et considère comme essentielle l'identification et la traçabilité des animaux et des produits d'origine animale. La Communauté européenne (CE) a organisé des séminaires de formation pour les pays exportant des produits d'origine animale à destination de l'UE. Le prochain séminaire en la matière aura lieu en novembre 2008 et le Docteur Atagi y représentera l'OIE.

Le Groupe de travail a discuté avec le Docteur Vallat de sa proposition de collaboration entre l'OIE et la FAO pour l'organisation de la Conférence internationale sur l'identification et la traçabilité des animaux qui se déroulera à Buenos Aires du 23 au 25 mars 2009. Le Docteur Vallat a indiqué qu'il soutenait cette approche et que, selon lui, le rôle de la FAO dans ce contexte consiste à aider les pays en développement à appliquer les normes internationales de l'OIE. Dans cette optique, le Docteur Vallat a fait savoir qu'il a encouragé la FAO à s'impliquer dans la conférence, notamment en aidant à financer la participation des pays en développement.

Le Groupe de travail a accepté de réexaminer la nécessité d'établir des normes supplémentaires en matière d'identification et de traçabilité des animaux lors de sa prochaine réunion, à la lumière des discussions tenues lors de la conférence.

5. Révision des modèles de certificats vétérinaires de l'OIE

Le Groupe de travail a fait remarquer que le chapitre 5.10. du *Code terrestre* relatif aux modèles de certificats vétérinaires pour le commerce international d'animaux vivants, d'œufs à couver et de produits d'origine animale, sur lequel les membres se sont déjà exprimés, a été adopté lors de la 76^e Session générale en mai 2008.

Le Docteur Miyagishima a fait savoir que l'avant-projet de modèle générique de certificat sanitaire du Codex serait débattu lors de la prochaine réunion du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires en novembre 2008. Il a déclaré que, lors de l'élaboration du certificat, le Codex avait travaillé de manière à garantir la cohérence avec les activités de l'OIE et du Centre des Nations Unies pour la facilitation des procédures commerciales et le commerce électronique.

6. Alimentation des animaux terrestres

Le Groupe de travail a indiqué que la Commission du Code avait examiné les observations des Membres sur le projet de chapitre du *Code terrestre* relatif à la maîtrise des dangers biologiques significatifs pour la santé animale et la santé publique au niveau de l'alimentation animale. La Commission du Code a accepté les recommandations proposées par le Groupe de travail lors de leur réunion en novembre 2007. Le projet révisé sera adressé à tous les Membres dans le rapport de la Commission du Code d'octobre 2008 et l'adoption du texte sera proposée lors de la 77^e Session générale de l'OIE en mai 2009.

Le Groupe de travail a noté qu'une décision serait prise sur d'éventuelles nouvelles activités en matière d'alimentation animale, lors la 32^e Session de la Commission du Codex Alimentarius en juin 2009.

Le Docteur Domenech a signalé que la FAO et l'OMS ont organisé une réunion conjointe d'experts FAO/OMS sur l'alimentation animale et son impact sur la sécurité sanitaire des aliments (octobre 2007).

Le Docteur Thiermann a déclaré que l'OIE élaborera en 2009 des recommandations sur l'alimentation des animaux non destinés à la production de denrées alimentaires (à savoir les animaux de compagnie). Le Groupe de travail a apporté son soutien à ce nouveau domaine d'activités et a demandé que les membres soient tenus informés des développements en la matière et invités à examiner le texte, notamment les questions portant sur la sécurité sanitaire des aliments. En agissant de la sorte, celui-ci a souligné le risque éventuel : que les contrôles relatifs à l'utilisation de matières premières et d'autres ingrédients dans l'alimentation des animaux de compagnie présentent des failles ; que les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine soient contaminées par des ingrédients/matériaux destinés aux aliments pour animaux de compagnie ; et qu'il existe des cas où les humains consomment des aliments destinés aux animaux de compagnie.

7. Alimentation des animaux aquatiques

Le Docteur Kahn a fait savoir que la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (désignée ci-après par le nom de « Commission des animaux aquatiques ») a finalisé un texte sur l'alimentation des animaux aquatiques lors de sa réunion en octobre 2008. Ce texte aborde les risques encourus pour la santé des animaux aquatiques, mais ne traite pas des questions de sécurité sanitaire des aliments.

La Commission des animaux aquatiques a également recommandé que l'OIE considère l'extension de son mandat afin d'aborder les implications de la sécurité sanitaire des aliments sur les animaux aquatiques et les produits dérivés d'animaux aquatiques. Les questions relatives à l'identification et la traçabilité, les biotechnologies et l'antibiorésistance seront éventuellement traitées, mais la première priorité de l'OIE portera sur l'élaboration de conseils relatifs aux répercussions de l'alimentation des animaux aquatiques sur la sécurité sanitaire des aliments. L'OIE a l'intention de convoquer un groupe *ad hoc* pour élaborer ce texte. Ce groupe *ad hoc* rendra compte au Groupe de travail, puis les textes seront soumis à la Commission des animaux aquatiques en vue d'éventuelles inclusions au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*. L'extension du mandat de la Commission des animaux aquatiques sera examinée par le Comité international en mai 2009.

Le Groupe de travail a pris note de cette évolution positive, et est convenu d'examiner le projet de texte préparé par le Groupe *ad hoc*. Le Docteur Miyagishima a indiqué que le Secrétariat du Codex participerait volontiers au Groupe *ad hoc* afin d'assurer la cohérence avec les travaux déjà réalisés par le Codex.

8. Salmonellose

Le Groupe de travail a noté que, lors de sa réunion d'octobre 2008, la Commission du Code avait examiné les observations des Membres sur un projet de chapitre du *Code terrestre* relatif à la détection, à la maîtrise et à la prévention des infections à *Salmonella* spp. dans les élevages de volailles, et ferait paraître une version révisée du texte tenant compte des dites observations en vue d'une éventuelle adoption en mai 2009.

Le Groupe de travail a recommandé que la Commission du Code considère l'inclusion du texte suivant dans ce chapitre, à savoir l'article X.X.5, en tant que nouveau point après le présent point 6 :

« Bien que *Salmonella* en général contamine les troupeaux de volailles par différentes sources (environnementales), *Salmonella enteritidis* se caractérise en revanche par son modèle de transmission ovarienne. Certains pays ont réussi à éliminer *Salmonella enteritidis* et d'autres se sont fixé des objectifs pour l'éradiquer (ou la réduire de manière significative) des troupeaux produisant des œufs grâce à une politique éclairée d'éradication commençant par le haut de la pyramide de production, à savoir en partant des troupeaux de grands-parents et en descendant vers les troupeaux de reproducteurs et de pondeuses. »

Le Groupe de travail a noté que la Commission du Code avait reçu de nombreuses remarques de la part des Membres sur la révision du chapitre 6.3. relatif aux procédures d'hygiène et de biosécurité dans les élevages de volailles reproductrices et les couvoirs, et que ces observations ont été transmises au Groupe *ad hoc* sur la salmonellose afin d'être examinées lors de sa réunion en février 2009. Le Groupe de travail s'est engagé à faire le point sur un nouveau texte dès qu'il sera disponible.

Le Groupe de travail a demandé à être tenu informé de l'état d'avancement des travaux dans les domaines susmentionnés. Il a également recommandé la poursuite de la collaboration entre l'OIE et le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, notamment en ce qui concerne le travail réalisé sur différents aspects de la sécurité sanitaire des aliments en matière de salmonellose et de campylobactériose. L'attention du Groupe de travail a été attirée sur le document CX/FH 08/40/6, « Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et *Salmonella* spp. dans la chair de poulet à l'étape 3 », qui devait être débattu lors de la quarantième Session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, programmée du 1^{er} au 5 décembre 2008 à Guatemala.

Le Docteur Domenech a déclaré que la FAO, l'OIE et la Banque mondiale ont élaboré un rapport sur la biosécurité pour la volaille qui a été présenté lors de la sixième Conférence ministérielle internationale sur la grippe aviaire et pandémique (<http://www.imcapi2008.gov.eg/>). Ce travail sera suivi de près afin de tester, sous diverses conditions, différentes mises en œuvre possibles de mesures de biosécurité dans les pays en développement. La faisabilité/acceptabilité des différentes options et leur rapport coût efficacité seront étudiés afin d'élaborer des lignes directrices spécifiques sur ce qui peut être mis en œuvre conformément aux normes de l'OIE dans les pays en développement et ce, dans le cadre de divers systèmes de production.

9. Antibiorésistance

Le Docteur Erlacher-Vindel et le Docteur Diaz, du Service scientifique, ont rejoint le Groupe de travail pour ce point de l'ordre du jour. Le Docteur Erlacher-Vindel a présenté le travail effectué par l'OIE au cours des cinq dernières années sur la question de l'antibiorésistance. En 2003, trois chapitres ont été rédigés pour le *Code terrestre* (chapitre 6.5. « Harmonisation des programmes nationaux de suivi et de surveillance de l'antibiorésistance » ; chapitre 6.6. « Contrôle des quantités d'antimicrobiens utilisées en production animale » ; et le chapitre 6.7. « Utilisation responsable et prudente des antimicrobiens en médecine vétérinaire »). En 2004, un chapitre supplémentaire a été développé pour le *Code terrestre* (chapitre 6.8. « L'appréciation des risques d'antibiorésistance secondaires à l'usage des antimicrobiens chez les animaux »). En 2005, le chapitre 6.7. a été révisé à la lumière des recommandations du Codex. En 2006 et en 2007, une liste sur les antimicrobiens d'importance vétérinaire a été élaborée. Les principes concernés ont été adoptés par le Comité international de l'OIE lors de la 74^e Session générale en mai 2006 et la liste a été adoptée à l'unanimité dans sa forme actuelle par le Comité international lors de la 75^e Session générale en mai 2007.

Le Docteur Erlacher-Vindel a également indiqué que le travail de l'OIE consistait à aider les pays à mettre en œuvre des lois efficaces afin de garantir des médicaments vétérinaires de qualité. C'est dans ce contexte que s'est déroulée la première Conférence régionale de l'OIE sur les médicaments vétérinaires, en Afrique en 2008. L'objectif de cette conférence était de soutenir l'harmonisation et l'amélioration de l'enregistrement, de la distribution et du contrôle de la qualité de ces médicaments. La prochaine Conférence régionale de l'OIE sur les médicaments vétérinaires est prévue au Moyen-Orient fin 2009.

Le Docteur Diaz a fait le point sur la 2^e Session du Groupe *ad hoc* intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (à Séoul, en République de Corée, du 20 au 24 octobre 2008), à laquelle l'OIE a été invitée à participer en tant qu'observateur. Lors de la réunion, le Groupe spécial est convenu de regrouper les trois documents du Codex (relatifs aux lignes directrices pour l'évaluation des risques, la création de profils de risques et la gestion des risques liés aux microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire) en un seul document intitulé « Avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire » et de renvoyer le document à l'étape 2 du Codex pour nouvelle rédaction par un groupe de travail électronique sous la direction des États-Unis. Ce Groupe de travail préparera une version révisée du document fin mai 2009 à partir des commentaires transmis par les Membres et les Observateurs d'ici la fin février 2009. Puis, la version révisée circulera afin d'ajouter de nouvelles observations à l'étape 3, et sera examinée lors de la troisième session du Groupe spécial, qui se tiendra à Séoul, en République de Corée, en novembre 2009.

Le Groupe de travail a encouragé l'OIE à poursuivre son étroite collaboration avec le Codex, la FAO, l'OMS et le VICH (Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'homologation des médicaments vétérinaires) sur un sujet aussi important que l'antibiorésistance.

Le Docteur Domenech a fait savoir que la réunion conjointe d'experts FAO/OMS/OIE sur les antimicrobiens d'importance prioritaire a eu lieu en novembre 2007.

10. Biotechnologies

Le Docteur Erlacher-Vindel et le Docteur Diaz, du Service scientifique, ont rejoint le Groupe de travail pour ce point de l'ordre du jour. Le Docteur Slorach, qui a participé à la réunion du Groupe *ad hoc* sur les biotechnologies du 26 au 29 novembre 2007, a évoqué dans les grandes lignes l'approche proposée par l'OIE en matière de biotechnologies. À l'avenir, le Groupe *ad hoc* sur les biotechnologies sera divisé en deux groupes distincts : un groupe qui travaillera sur la vaccinologie et l'autre sur les tests de diagnostic moléculaire. La priorité du Groupe *ad hoc* sur la vaccinologie, qui se réunira pour la première fois en novembre 2008, concernera l'utilisation sur les animaux de vaccins issus des biotechnologies. L'OIE examinera l'impact de cette technologie en un premier temps sur la santé animale, puis sur la sécurité sanitaire des aliments.

Le Docteur Erlacher-Vindel a expliqué que l'OIE étudierait les conséquences sur la santé animale des vaccins issus des biotechnologies (y compris les vaccins à ADN) en suivant la procédure du Groupe *ad hoc* qui a été mise en place. Le Docteur Schlundt a fait part de ses inquiétudes à l'égard de la procédure que l'OIE a l'intention de suivre et a insisté pour qu'un groupe d'experts tripartite (FAO/OIE/OMS) se réunisse afin d'aborder l'impact de l'utilisation de vaccins à ADN recombinant sur la sécurité sanitaire des aliments.

Le Groupe de travail a noté qu'une vaste expertise scientifique serait nécessaire en vue d'aborder les conséquences éventuelles des vaccins issus des biotechnologies sur la sécurité sanitaire des aliments. Il faudra, entre autres, faire appel à des experts dans les domaines des vaccins et de la santé humaine. Cette tâche pourra être effectuée au moyen de la procédure en place du Groupe *ad hoc* de l'OIE ou d'une autre procédure, telle une réunion d'experts tripartite OIE/FAO/OMS. Quelle que soit l'approche adoptée, l'aspect essentiel à prendre en considération portera sur la participation d'experts qualifiés à cette procédure et le Groupe de travail a recommandé que la FAO, l'OIE et l'OMS prennent part à la nomination des experts compétents pour ce travail.

Le Docteur Domenech a indiqué que la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs (AGN) de la FAO et l'OMS organiseront une réunion conjointe d'experts sur l'application des nanotechnologies dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, à Rome début 2009.

Le Groupe de travail a recommandé que l'OIE et le Groupe de travail y participent dans la mesure où il est question de la sécurité sanitaire des aliments lors de l'utilisation des nanotechnologies dans les vaccins animaux.

11. Candidature à la fonction de Centre collaborateur de l'OIE pour la Sécurité sanitaire et l'analyse de l'alimentation animale

Le Groupe de travail a pris acte de la candidature d'un institut japonais souhaitant devenir un Centre collaborateur de l'OIE pour la Sécurité sanitaire et l'analyse de l'alimentation animale, et a demandé au Service du commerce international de l'OIE de transmettre cette candidature conformément aux procédures instaurées par l'OIE.

12. Étude commanditée par la Banque mondiale – Gestion des déchets du bétail et des abattoirs

Le Docteur Kahn a exposé brièvement le contenu des discussions tenues lors de la réunion en juin 2008 sur le projet de la Banque mondiale relatif à la gestion des déchets du bétail et des abattoirs. La Banque mondiale souhaiterait éventuellement poursuivre son travail sur l'impact environnemental des effluents du bétail et des abattoirs en collaboration avec l'OIE et la FAO. Le Docteur Domenech a fait observer que le programme LEAD de la FAO a recueilli de nombreuses informations sur la production animale/le traitement des déchets dans les pays en développement. La FAO collaborerait volontiers sur ce projet, le cas échéant.

Le Docteur Domenech a proposé que l'OIE et la Banque mondiale se concertent avec la FAO et prennent en compte le travail effectué dans le cadre du programme LEAD.

13. Questions diverses

Il n'y a pas d'autres questions.

14. Programme de travail pour 2009

Le Groupe de travail a estimé qu'il avait réalisé en grande partie la plupart des objectifs fixés lors de sa première réunion et que le moment était venu de réexaminer son mandat ainsi que son *modus operandi* en vue de garantir sa pertinence à venir. Il a été convenu que cette question constituerait l'un des principaux points à débattre lors de sa prochaine réunion. À titre exceptionnel, le Groupe de travail a demandé au Directeur général de préparer un document de travail sur l'identification des agents pathogènes prioritaires afin d'établir des normes dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production.

Le Docteur Vallat s'est joint au Groupe de travail pour discuter du travail effectué lors de la réunion. Le Docteur Slorach a évoqué dans les grandes lignes les délibérations du Groupe de travail en mettant l'accent sur la recommandation relative à un examen des termes de référence et du *modus operandi* du Groupe de travail. Le Docteur Vallat a apporté son soutien à cette recommandation. Les membres du Groupe de travail se sont mis d'accord sur l'élaboration de termes de références et d'un *modus operandi* avant la prochaine réunion par courriels et téléconférences.

La date de parution du rapport du Groupe de travail a également été abordée. Le Docteur Vallat a accepté la proposition du Groupe de travail de publier le rapport juste après son approbation par la Commission du Code. Ceci permettrait aux points focaux des Pays et Territoires Membres, notamment ceux responsables de la santé publique vétérinaire, de recevoir le rapport dans de meilleurs délais. Ce changement prendra immédiatement effet. De fait, le rapport de cette réunion sera publié sur le site Internet de l'OIE après avoir été soumis à débat et approuvé par la Commission du Code, dont la prochaine réunion aura lieu en mars 2009.

Le programme de travail couvrant la période 2008-2009 figure à l'annexe F.

15 Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra du 3 au 5 novembre 2009.

Annexes/...

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE
SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION**

Paris, 4 - 6 novembre 2008

Liste des participants

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Dr Stuart Slorach (chair)

Stubbängsvägen 9A
SE-12553
ÄLVSJÖ
SUÈDE
Tél. : (46) 8646.9597
Fax : (46) 8646.9597
Courriel : stuart.slorach@gmail.com

Prof Hassan Aidaros

Professor of Preventive Medicine
Faculty of Veterinary Medicine
Banha University
FAO, OIE Consultant
5 Mossadak st
12311 Dokki
Le Caire
ÉGYPTE
Tél. : (20 12) 2185166
Fax : (20 2) 3760 7055
Courriel : haidaros@netscape.net

Dr Carlos A. Correa Messuti

Ministerio de Ganadería
Agricultura y Pesca
Constituyente 1476
Montevideo
URUGUAY
Tél. : (598-2) 412 63 58
Fax : (598-2) 413 63 31
Courriel : ccorream@multi.com.uy

Dr Joseph Domenech

Chief
Animal Health Service AGAH
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
ITALIE
Tél. : (39-06) 570 53531
Fax : (39-06) 570 55749
Courriel : joseph.domenech@fao.org
Cc : tiziana.farina@fao.org

Dr Andrew McKenzie

Chief Executive
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington
NOUVELLE-ZÉLANDE
Tél. : (64-4) 894 2502
Fax : (64-4) 894 2501
Courriel : andrew.mckenzie@nzfsa.govt.nz

Dr Kazuaki Miyagishima

Secretary
Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
Room C - 216
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALIE
Tél. : (39-06) 570 54390
Fax : (39-06) 570 54593
Courriel : Kazuaki.Miyagishima@fao.org

Mr Michael Scannell

Adviser
SANCO E
Directorate General for Health and
Consumer Protection
European Commission
B-1049
Bruxelles
BELGIQUE
Tél. : (32 2) 299.3364
Fax : (32 2) 299.8566
Courriel : Michael.Scannell@ec.europa.eu

Dr Jørgen Schlundt

Director
Department of Food Safety, Zoonoses
and Foodborne Diseases
WHO
Avenue Appia 20
CH-1211 Genève 27
SUISSE
Tél. : (41-22) 791 3445
Fax : (41-22) 791 4807
Courriel : schlundtj@who.int
Cc : elrharbik@who.int

Dr Alan Randell

Via Alessandro Poerio, 59
00152 Rome
ITALIE
Tél. : (39-06) 58340676
Courriel : awrandell@gmail.com

Dr Robert Thwala (absent)

Director of Veterinary and
Livestock Services
Ministry of Agriculture and Cooperatives
PO Box 162
Mbabane
SWAZILAND
Tél. : (268) 404 6948
Fax : (268) 404 9802
Courriel : thwalar@gov.sz

Annexe A (suite)**AUTRES PARTICIPANTS**

Dr Karen L. Hulebak (absent)
 Chair
 Codex Alimentarius Commission
 U.S. Codex Manager
 Food Safety and Inspection Service
 USDA
 1400 Independence Ave., SW
 Washington, DC 20250
 États-Unis d'Amérique
 Tél. : +1 202 720 2057
 Fax : +1 202 720 3157
 Courriel : karen.hulebak@fsis.usda.gov

Dr Alex Thiermann
 Président de la Commission des normes
 sanitaires de l'OIE pour les animaux
 terrestres
 12, rue de Prony
 75017 Paris
 FRANCE
 Tél. : 33-1 44 15 18 69
 Fax : 33-1 42 67 09 87
 Courriel : a.thiermann@oie.int

OBSERVATEURS

Dr Katinka de Balogh
 Senior Officer
 Agriculture and Consumer Protection Department
 Animal Production and Health Division
 FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome
 ITALIE
 Tél. : +39-0657056110
 Fax : +
 Courriel : katinka.debalogh@fao.org

BUREAU CENTRAL DE L'OIE

Dr Bernard Vallat
 Directeur général
 12, rue de Prony
 75017 Paris
 FRANCE
 Tél. : 33-(0)1 44 15 18 88
 Fax : 33-(0)1 42 67 09 87
 Courriel : oie@oie.int

Dr Sarah Kahn
 Chef
 Service du commerce international
 OIE
 Courriel : s.kahn@oie.int

Dr Gillian Mylrea
 Chargé de mission
 Service du commerce international
 OIE
 Courriel : g.mylrea@oie.int

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE
SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION**

Paris, 4 - 6 novembre 2008

Ordre du jour adopté

Accueil par le Directeur général de l'OIE

Adoption de l'ordre du jour

1. État d'avancement des activités OIE / Codex / FAO / OMS

- OIE
- FAO
- Codex
- OMS

2. Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres

- Nouvelle structure
- Nouvelle section sur la santé publique vétérinaire : activités futures
- Travail de l'OIE sur le commerce des produits d'origine animale (marchandises)

3. Guide des bonnes pratiques d'élevage

- État d'avancement de la publication
- Activités futures

4. Identification et traçabilité des animaux

- Nouveau chapitre 4.2 du *Code terrestre* relatif à la conception et à la mise en œuvre de systèmes d'identification visant à assurer la traçabilité animale
- Conférence internationale sur l'identification et la traçabilité des animaux organisée par l'OIE à Buenos Aires

5. Révision des modèles de certificats vétérinaires de l'OIE

- Révision du chapitre 5.10 du *Code terrestre* relatif aux modèles de certificats vétérinaires pour le commerce international d'animaux vivants, d'œufs à couver et de produits d'origine animale

Annexe B (suite)

6. Alimentation des animaux terrestres

- Projet de chapitre X.X. du *Code terrestre* relatif à la maîtrise des dangers biologiques significatifs pour la santé animale et la santé publique au niveau de l'alimentation animale – amendements de la Commission du Code

7. Alimentation des animaux aquatiques

- Activités futures

8. Salmonellose

- Projet de chapitre X.X.X. relatif à la détection, à la maîtrise et à la prévention de *Salmonella* spp. dans les élevages de volailles – examen des commentaires des Membres et des amendements de la Commission du Code
- Projet de chapitre 6.3. relatif aux procédures d'hygiène et de biosécurité dans les élevages de volailles reproductrices et les couvoirs, comprenant les commentaires des Membres
- Activités futures

9. Antibiorésistance

10. Biotechnologies

- Rapport de la réunion du Groupe *ad hoc*
- Activités futures

11. Candidature à la fonction de Centre collaborateur de l'OIE pour la Sécurité sanitaire et l'analyse de l'alimentation animale

12. Étude commanditée par la Banque mondiale – Gestion des déchets du bétail et des abattoirs

13. Questions diverses

14. Programme de travail pour 2009

15. Prochaine réunion

Liens pertinents de la FAO :

1. Réunion conjointe d'experts FAO/OMS sur l'alimentation animale et son impact sur la sécurité sanitaire des aliments (octobre 2007) :

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1507e/a1507e00.pdf>

2. Réunion conjointe d'experts FAO/OMS/OIE sur les antimicrobiens d'importance prioritaire (novembre 2007) :

http://www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs_vph.html

3. FAO/OIE/BM, Biosécurité en termes de HPAI : questions et options :

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0359e/i0359e00.pdf>

4. Document en faveur de la biosécurité, FAO/OIE/BM :

<http://www.fao.org/docs/eims/upload//249466/aj132e00.pdf>

5. « Un monde, une santé », FAO/OIE/OMS/UNICEF/BM :

http://www.fao.org/avianflu/documents/OWOH_14Oct08.pdf

**TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE CODEX DEPUIS SA DERNIÈRE RÉUNION
ET INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT DE L'OIE
SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE
PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION**

(octobre 2007 – octobre 2008)

A. 31^e Session de la Commission du Codex Alimentarius (30 juin – 4 juillet 2008)¹

Conformément aux « Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales dans l'élaboration de normes et textes apparentés » et à la décision qu'elle a prise lors de sa 28^e Session, la Commission a été informée des activités de l'OIE intéressant² le Codex. Répondant à la déclaration du Directeur général de l'OIE, le Docteur Vallat, les délégations ont souligné l'importance d'une collaboration renforcée avec l'OIE pour faire en sorte que l'approche fondée sur les risques soit appliquée au segment de la filière alimentaire préalable à la récolte, notamment pour assurer le contrôle des microorganismes dans les produits d'origine animale auquel le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire est en train de procéder. Il a également été fait remarquer que cette collaboration renforcée réduirait les risques de double emploi entre les travaux des deux organisations, préviendrait l'adoption de normes contradictoires et correspondait à l'objectif 4 et à l'activité 4.4 du Plan stratégique du Codex couvrant la période 2008-2013. La Commission a conclu son débat en notant que la collaboration avec l'OIE avait sensiblement progressé au fil des années et devait continuer à être renforcée, notamment dans le domaine du contrôle des microorganismes présents dans les produits d'origine animale (ALINORM 08/31/REP paragraphes 190-195).

La 31^e Session de la Commission a adopté 35 normes ou textes apparentés du Codex, nouveaux ou révisés, plusieurs amendements au Manuel de Procédure et un grand nombre de propositions pour de nouvelles activités.

i) Textes adoptés

Les textes adoptés, intéressant l'OIE, comprennent :

- Mollusques bivalves vivants et crus, accompagné des définitions correspondantes à inclure dans le Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (CAC/RCP 52-2003)³
- Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus (CODEX STAN 292-2008)
- Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers (CAC/GL 67-2008)⁴
- Liste des limites maximales en résidus de médicaments vétérinaires dans l'alimentation (colistine et érythromycine) (CAC/MRL 2)⁵
- Annexe II sur les directives régissant les paramètres de gestion des risques microbiologiques aux *Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques* (CAC/GL 63-2007)⁶
- Annexe aux *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CAC/GL 53-2003)⁷

¹ Le rapport de la 31^e Session de la Commission du Codex Alimentarius est disponible sur le site Internet du Codex : <http://www.codexalimentarius.net/download/report/698/a131REPe.pdf>

² CAC/31 INF/4 « Contribution de l'OIE à la 31^e Session de la Commission du Codex Alimentarius »

³ http://www.codexalimentarius.net/download/standards/10273/CXP_052e.pdf

⁴ http://www.codexalimentarius.net/download/standards/11027/cxg_067e.pdf

⁵ http://www.codexalimentarius.net/download/standards/45/MRL2_e.pdf

⁶ http://www.codexalimentarius.net/download/standards/10741/cxg_063e.pdf

⁷ http://www.codexalimentarius.net/download/standards/10047/CXG_053e.pdf

Annexe D (suite)

- Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné (CAC/GL 68-2008)
- Code d'usages international révisé recommandé pour le traitement et la manutention des denrées surgelées (CAC/RCP 8-1976)⁸

ii) Nouvelles activités

De nouvelles activités intéressant l'OIE et approuvées lors de la 31^e Session de la Commission comprennent :

Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens :

- Lignes directrices reposant sur la science pour l'évaluation des risques liés aux microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire (N01-2008) ;
- Lignes directrices pour la gestion des risques liés aux microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire (N02-2008), et
- Lignes directrices pour la création de profils de risque concernant les microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire en vue de la fixation des priorités de l'évaluation et de la gestion des risques (N03-2008).

Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire :

- Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer (N05-2008)

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires :

- Principes et directives concernant la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger (N07-2008), et
- Annexe aux *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CAC/GL 38-2001) : Modèle générique de certificat sanitaire (N08-2008).

iii) Membres du bureau de la Commission du Codex Alimentarius

La Commission a élu Mme Karen HULEBAK (États-Unis) au poste de président et M. Sanjay DAVE (Inde), M. Ben MANYINDO (Uganda), ainsi que M. Knud ØSTERGAARD (Danemark) aux postes de vice-présidents.

B. Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche :

Le Comité sur les poissons et les produits de la pêche continue à travailler sur l'élaboration du Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche, qui incorpore la révision de tous les Codes d'usages existants applicables aux poissons et aux produits de la pêche ainsi que de nouvelles sections. Le but de cette révision consistait à refléter une approche fondée sur les risques et intégrer l'application du système HACCP (analyse des dangers et points critiques à maîtriser), tout en garantissant la cohérence entre les dispositions sur l'hygiène alimentaire et les *Principes généraux en matière d'hygiène alimentaire* et autres textes apparentés du Codex. Tous les codes existants ont été intégrés dans un Code unique qui couvre à la fois les dispositions portant sur la sécurité sanitaire des aliments et leur qualité. Les sections générales et de nombreuses sections correspondant aux codes antérieurs ont été finalisées et adoptées par la Commission entre 2003 et 2008. Le Code d'usages comprend une section sur l'aquaculture dans laquelle il est fait référence au *Code sanitaire international* de l'OIE pour les animaux aquatiques. Les dernières sections à finaliser sont les projets de section sur les langoustes et les crabes et l'avant-projet de section sur le poisson fumé.

⁸ http://www.codexalimentarius.net/download/standards/285/CXP_008e.pdf

Les deux textes adoptés lors de la 31^e Session de la Commission, à savoir *Norme pour mollusques bivalves vivants et crus* ; et *Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche* (Mollusques bivalves vivants et crus) offrent des directives quant à la contamination microbiologique, aux biotoxines, aux mesures de contrôle et à la méthodologie, et reposent sur des avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS. D'autres avis scientifiques sont sollicités auprès de la FAO et de l'OMS sur l'atténuation relative des risques de *Salmonella* chez les mollusques bivalves lorsque différents plans d'échantillonnage et critères microbiologiques sont utilisés, en vue d'un futur réexamen des critères et plans d'échantillonnage pour *Salmonella* dans *Norme pour mollusques bivalves vivants et crus*.

La prochaine session du Comité aura lieu au Maroc du 28 septembre au 2 octobre 2009.

C. Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies

La 7^e Session du Groupe spécial (du 24 au 28 septembre 2007) a achevé, entre autres, son travail sur la directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné, qui a été adoptée lors de la 31^e Session de la Commission.

Le Groupe intergouvernemental spécial a accueilli favorablement les recommandations proposées lors de la Consultation d'experts FAO/OMS en 2007 sur la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombinant, notamment celles adressées à la FAO, à l'OMS et à l'OIE, qui, comme tant d'autres, demandaient la création d'un groupe commun d'experts FAO/OMS/OIE pour examiner les questions relatives à la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments soulevées par l'utilisation de vaccins à ADN recombinant. Le Groupe spécial a noté que ces organismes discuteraient plus en profondeur des priorités et des modalités concrètes pour mener des activités communes, comprenant entre autres l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux ayant reçu des vaccins à ADN recombinant.

Par la suite, le Groupe spécial a été informé par le représentant de l'OIE que, pour donner suite à la Consultation d'experts FAO/OMS sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombinant, l'OIE organiserait probablement en 2008 une réunion d'experts, conjointement avec la FAO et l'OMS, pour examiner les questions portant sur les animaux ayant reçu des constructions d'ADN recombiné non héréditaires y compris à la suite de l'administration de vaccins à ADN recombinant.

Le Groupe spécial, ayant achevé son travail (un an avant la date prévue), a été dissout lors de la 31^e Session de la Commission (paragraphe 214 du document ALINORM 08/31/REP).

D. Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

La 16^e Session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (les 29 et 30 novembre 2007), a achevé son travail sur l'annexe aux *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CAC/GL 53-2003). L'annexe, adoptée lors de la 31^e Session de la Commission, fournit des orientations pour aider les pays exportateurs et importateurs à déterminer l'équivalence des mesures sanitaires et clarifie certains aspects des directives.

Le Comité a également soumis pour approbation, lors de la 31^e Session de la Commission, deux documents concernant des projets de nouveaux travaux sur le développement de i) directives sur la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger et ii) modèle générique de certificat sanitaire en tant qu'annexe aux *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CAC/GL 38-2001). Celle-ci a, en outre, accepté de revoir les documents de travail portant sur le besoin d'élaboration d'orientations destinées aux systèmes nationaux d'inspection des denrées alimentaires et le besoin d'orientations sur la traçabilité et/ou le traçage des produits, afin de les examiner lors de sa prochaine session.

Annexe D (suite)

Un rapport sur les activités de l'OIE intéressant le Comité sera inclus dans le document CX/FICS 08/17/3.

E. Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens

Le Groupe intergouvernemental spécial a été créé lors de la 29^e Session de la Commission (2006) afin d'élaborer des orientations fondées sur la science, tout en tenant pleinement compte des principes d'analyse des risques du Codex ainsi que du travail et des normes des autres organisations internationales compétentes, telles que la FAO, l'OMS et l'OIE. L'objectif de ces orientations consiste à évaluer les risques alimentaires pour l'homme associés à la présence dans les aliments destinés la consommation humaine et à l'alimentation animale, y compris l'aquaculture, de microorganismes résistants aux antimicrobiens et de gènes de résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'à leur transmission par ces mêmes aliments, et à élaborer des conseils appropriés en termes de gestion des risques fondés sur cette évaluation afin de réduire de tels risques.

La 2^e Session du Groupe intergouvernemental spécial (du 20 au 24 octobre 2008 à Séoul, en République de Corée) commencera à travailler sur l'élaboration de trois textes (indiqués ci-dessous) à partir des rapports des trois Groupes de travail et des commentaires émis par les membres du Codex et les observateurs.

- i) Lignes directrices reposant sur la science pour l'évaluation des risques liés aux microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire ;
- ii) Lignes directrices pour la gestion des risques liés aux microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire ; et
- iii) Lignes directrices pour la création de profils de risque concernant les microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire en vue de la fixation des priorités de l'évaluation et de la gestion des risques.

Le Groupe spécial sera également tenu au courant de l'état d'avancement des travaux en cours et/ou récemment achevés par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (CX/AMR 08/2/3).

F. Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire

Lors de la 40^e Session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) (du 1^{er} au 5 décembre 2008 à Guatemala), les textes suivants seront examinés à l'étape 4 :

- i) Annexes au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais (CAC/RCP 53-2003), ayant trait aux marchandises, et
- ii) Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer.

L'avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais est préparé par un groupe de travail dirigé par les États-Unis d'Amérique.

L'avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer, élaboré par un groupe de travail dirigé par le Japon, a déjà été mis en circulation afin de recevoir des commentaires des gouvernements. Ce Code couvre les fruits de mer, y compris les poissons à nageoires et les crustacés vendus vivants, crus, légèrement cuits et bien cuits. Les dangers microbiologiques ciblés dans ce Code sont les *V. parahaemolyticus*, *V. vulnificus* pathogènes et le *V. cholerae* produisant la toxine cholérique. Ce Code est destiné aux fruits de mer et s'applique à l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la production primaire à la consommation. À partir des résultats de l'évaluation des risques menée par la FAO et l'OMS, ainsi que d'autres évaluations des risques et évaluations épidémiologiques disponibles, ce Code se concentrera sur les mesures de contrôle pouvant être utilisées, le cas échéant, pour réduire et/ou prévenir la contamination et/ou la croissance de *Vibrio* spp. pathogènes dans les fruits de mer. Ce Code souligne les principales mesures de contrôle qui agissent sur la fréquence et l'ampleur de la contamination aux *Vibrio* spp. pathogènes et donc sur les risques présentés par les maladies d'origine alimentaire induites par ces mêmes agents pathogènes. Dans de nombreux cas, ces mesures de contrôle sont généralement décrites dans le *Code d'usages international recommandé – Principes généraux en matière d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1-1969) dans le cadre de la stratégie générale de lutte contre les agents pathogènes d'origine alimentaire présents dans toute denrée alimentaire. La mise à disposition de ce Code implique l'application de ces *Principes généraux en matière d'hygiène alimentaire*. L'avant-projet de Code est disponible sur : <ftp://ftp.fao.org/codex/ccfh40/fh4003ae.pdf>

L'OIE présentera au Comité un document (CX/FH 08/40/3-Add.1) décrivant ses activités intéressant le CCFH.

G. Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers

La 8^e Session du Comité (du 4 au 8 février 2008) a achevé, entre autres, son travail sur le Certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers qui a été adopté lors de la 31^e Session de la Commission.

La 9^e Session du Comité (en Nouvelle-Zélande en février 2010) poursuivra son débat sur les boissons à base de lait fermenté et les fromages fondus. Le Comité devrait être ajourné *sine die*, après cette session.

H. Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Il a été décidé au cours de la 31^e Session de la Commission de renvoyer le projet de nouvelle activité sur l'élaboration de *Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires auxquels il n'a pas été attribué de DJA et/ou de LMR du fait de risques spécifiques pour la santé humaine*, proposé lors de la 17^e Session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, au Comité pour nouvel examen (paragraphe 93 du document ALINORM 08/31/REP). La Commission a pris cette décision après avoir noté la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant la révision du document de projet afin d'élargir le champ d'application de la nouvelle activité sur les décisions de gestion des risques pour inclure aussi les substances auxquelles il n'a pas été attribué de DJA/LMR parce que l'on ne disposait pas des informations nécessaires pour évaluer les risques pour la santé humaine.

De surcroît, la Commission est convenue, après un débat prolongé, de maintenir les LMR pour la ractopamine à l'étape 8 en vue d'un examen plus approfondi à sa 32^e Session. Celle-ci a demandé aux Membres de soumettre toute information pertinente sur la disponibilité de données scientifiques lors de la 18^e Session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (mai 2009) afin de permettre au Comité de prendre une décision quant à l'inclusion de la ractopamine sur la liste des substances destinées à être réévaluées en priorité par le JECFA. La Commission est convenue, en outre, qu'à sa 32^e Session, elle déciderait d'adopter ou non les LMR pour la ractopamine en se fondant sur le rapport de la 18^e Session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (paragraphe 58 du document ALINORM 08/31/REP).

La 18^e Session du Comité se déroulera au Brésil du 11 au 15 mai 2009. Le Comité examinera : les recommandations de la 70^e réunion du JECFA (octobre 2008), le rapport sur les activités de l'OIE, y compris celles du VICH, le Projet de directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité sanitaire des aliments concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux dont la chair et les produits sont destinés à la consommation humaine et les rapports des groupes de travail électronique sur (i) les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, (ii) la liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou réévaluer en priorité et (iii) les questions et les options portant sur la gestion des risques. Le Comité examinera, en outre, la proposition relative à la révision du document de projet afin d'élargir le champ d'application de la nouvelle activité sur les décisions de gestion des risques pour inclure aussi les substances auxquelles il n'a pas été attribué de DJA/LMR par ce que l'on ne disposait pas des informations nécessaires pour évaluer les risques pour la santé humaine.

I. Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale

Après un échange de vue au cours de sa 31^e Session, la Commission est convenue de reporter à sa 32^e Session toute décision concernant d'éventuels travaux futurs sur l'alimentation animale. Afin de faciliter les débats et la prise de décision lors de sa 32^e Session, la Commission a décidé de constituer un groupe de travail électronique, accueilli par le Danemark et co-présidé par le Mexique, qui préparerait (i) une proposition concernant le champ d'application et le cadre de référence des travaux futurs sur l'alimentation animale (à cet effet, le groupe de travail devrait prendre en compte les conclusions et les recommandations de la réunion d'experts FAO/OMS sur l'alimentation animale et son impact sur la sécurité sanitaire des aliments) et (ii) une proposition sur les mécanismes appropriés qui permettraient au Codex d'effectuer ces travaux, y compris, mais sans s'y limiter, la création d'un Groupe intergouvernemental spécial *ad hoc* (paragraphe 177-178 du document ALINORM 08/31/REP).

Annexe D (suite)

J. Prochaines réunions

La 32^e Session de la Commission du Codex Alimentarius aura lieu à Rome (Italie) du 29 juin au 4 juillet 2009.

INITIATIVES/ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Département de la Sécurité sanitaire des aliments, zoonoses et maladies d'origine alimentaire (FOS)

Estimations de la charge des maladies d'origine alimentaire

Les maladies d'origine alimentaire représentent une menace pour la santé publique et le développement économique à l'échelle mondiale. La propagation d'une frontière à l'autre d'agents pathogènes et de contaminants dangereux dans les denrées alimentaires s'accroît avec le développement des échanges commerciaux, des voyages et des mouvements migratoires. Les seules maladies diarrhéiques, dont un grand nombre sont d'origine alimentaire, tuent tous les ans 1,9 millions d'enfants partout dans le monde. La véritable charge des maladies d'origine alimentaire est toutefois bien plus importante et se traduit par diverses maladies induites par une contamination à la fois microbiologique et chimique. La charge humaine et animale la plus lourde apparaît dans les pays pauvres et menace les efforts de développement international, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (notamment ceux portant sur la pauvreté et la mortalité infantile).

Cependant, on ne connaît pas actuellement toute l'ampleur de la charge et du coût des denrées alimentaires dangereuses. Bien que plusieurs initiatives soient en cours dans le domaine des maladies entériques, aucune information cohérente n'a jamais été recueillie à l'échelle mondiale afin de décrire de manière exhaustive l'éventail des maladies d'origine alimentaire.

C'est la raison pour laquelle l'OMS a lancé l'Initiative pour estimer la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire et ce, pour toutes les principales causes d'origines microbiologique, parasitaire et chimique. Cette initiative est mise en œuvre par le *Groupe de référence pour l'épidémiologie et la charge des maladies d'origine alimentaire (FERG)*, groupe pluridisciplinaire et plurisectoriel qui a commencé son travail en novembre 2007. Outre des universitaires de renommée internationale, le FERG comprend des organisations affiliées à L'ONU (FAO, OIE, PNUE, CIRC, entre autres) et fonctionne au moyen de Groupes intergouvernementaux spéciaux travaillant sur les maladies d'origine alimentaire entériques, parasitaires et provoquées par des agents chimiques. Un Groupe spécial aide spécifiquement les pays à mener des études sur la charge nationale des maladies afin d'en obtenir une vision globale.

Tout en se concentrant sur la charge humaine des maladies d'origine alimentaire, le FERG utilisera et présentera les données relatives à la charge animale, notamment celles concernant les maladies parasitaires d'origine animale. Le FERG fournira la toute première évaluation de la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire à l'aide de l'épidémiologie traditionnelle et de mesures synthétiques de la santé de la population (DALY) et ce, d'ici 2011. Ce rapport servira de base, indispensable, pour évaluer à l'échelle de chaque pays les efforts déployés en termes de prévention, de contrôle et d'intervention sur les maladies d'origine alimentaire.

Résistance aux antimicrobiens

Les activités conjointes entreprises par l'OMS, la FAO et l'OIE sur les antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens se poursuivent. La 2^e Session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens s'est déroulée à Séoul, en Corée, du 20 au 24 octobre 2008. Des progrès ont été accomplis, mais la définition d'options de gestion appropriées demeure la principale question en suspens.

Le FOS créera un Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (AGISAR). Ce groupe d'experts pluridisciplinaire (composé de médecins, vétérinaires et spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments) fournira des orientations à l'OMS sur un cadre encourageant la création de données concernant la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens. Ces données proviendront de bactéries entériques/zoonotiques isolées d'origine animale, alimentaire et humaine. Outre les experts sélectionnés, des représentants de la FAO et de l'OIE sont invités à participer aux activités de l'AGISAR.

Annexe E (suite)

L'Alliance mondiale pour la sécurité des patients a créé une coalition de partenaires internes et externes de l'OMS afin de travailler sur la question de la résistance aux antimicrobiens, thème du troisième défi mondial de l'OMS pour la sécurité des patients. Un groupe de travail international composé d'experts dans divers domaines (surveillance, réglementation des médicaments, production animale, recherche et développement de nouveaux médicaments, vaccins, lutte contre les infections) développera des lignes directrices pour traiter les principaux facteurs à l'origine de la résistance aux antimicrobiens. Le lancement du troisième défi mondial pour la sécurité des patients est prévu en 2010.

Formation dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments – Global Salm-Surv

La sécurité sanitaire des aliments permet de garantir que les aliments une fois préparés et/ou mangés ne seront pas nocifs pour le consommateur. Cette garantie couvre un domaine d'activités et de responsabilités très complexe. Elle implique de nombreuses branches du gouvernement, y compris les ministères de la santé, de l'agriculture et du commerce, et nécessite la participation de diverses disciplines professionnelles ainsi que d'un large éventail de parties prenantes.

Un système efficace de sécurité sanitaire des aliments, aux niveaux national et international, requiert le partage des informations et de l'expertise afin de pouvoir affronter la nature mondiale des questions qui se posent aujourd'hui en termes de sécurité sanitaire des aliments. La diffusion des informations, de l'enseignement et des conseils aux parties prenantes dans l'ensemble du continuum « de la ferme à la table » représente un rôle de plus en plus important pour les systèmes de sécurité sanitaire des aliments.

Le Global Salm-Surv de l'OMS est un réseau mondial regroupant des institutions et des individus travaillant dans les domaines relatifs aux soins vétérinaires, aux aliments et à la santé publique, qui s'engagent à accroître la capacité des pays à détecter et à répondre aux maladies d'origine alimentaire et autres maladies infectieuses entériques et à les prévenir. Le Global Salm-Surv de l'OMS encourage une surveillance intégrée reposant sur les laboratoires et pousse à une collaboration intersectorielle entre les domaines portant sur la santé humaine, la santé animale et les denrées alimentaires et ce, au moyen de formations, ateliers, projets et assurance qualité externe à l'échelle internationale.

À ce jour, le Global Salm-Surv de l'OMS a dispensé 55 formations internationales en chinois, anglais, français, portugais, espagnol et russe pour plus de 1000 microbiologistes et épidémiologistes dans plus de 120 pays dans le monde.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009

Le Groupe de travail a discuté des questions qui ont été identifiées lors de sa précédente réunion et qui restent à approfondir par la suite. Les priorités suivantes ont été arrêtées pour 2008/2009 :

1. Questions horizontales

- a) Identification et traçabilité des animaux (y compris des animaux et produits d'origine animale issus d'interventions biotechnologiques)
 - Conférence 2009 sur l'identification et la traçabilité des animaux – questions soulevées
- b) Antibiorésistance – le Groupe de travail surveillera les développements au sein du Codex (Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens), de la FAO, de l'OMS et de l'OIE.
- c) Bonnes pratiques d'élevage – attendre les réactions survenant à la suite de la publication du *Guide sur les bonnes pratiques d'élevage*, les développements issus de la Commission du Codex Alimentarius (travaux du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et éventuels nouveaux travaux sur l'alimentation animale) et de la FAO (lignes directrices pour des systèmes de production agricole spécifiques dans les pays en développement axées sur les questions de biosécurité).
- d) Projet de chapitre X.X. du *Code terrestre* sur la maîtrise des dangers significatifs pour la santé animale et la santé publique au niveau de l'alimentation animale – celui-ci aborde les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments et vient compléter les normes internationales actuelles du Codex – en cours avec l'appui de la Commission du Code.

Suivre les développements dans ce domaine, y compris les travaux menés par la FAO.
- e) Aliments pour animaux de compagnie – se tenir informé des développements dans ce domaine et examiner les textes ayant trait aux questions de sécurité sanitaire des aliments.
- f) Implications de l'alimentation des animaux aquatiques sur la sécurité sanitaire des aliments – examiner les textes élaborés par le Groupe *ad hoc* de l'OIE, prendre en considération les travaux de la FAO dans ce domaine (Département des pêches et de l'aquaculture).
- g) Biotechnologies – animaux et produits d'origine animale issus d'interventions biotechnologiques – examiner les textes concernant les implications éventuelles des vaccins issus des biotechnologies sur la sécurité sanitaire des aliments lorsque ce travail sera entrepris.
- h) Révision du *Handbook on Import Risk Analysis* de l'OIE - examiner le projet de texte.

2. Textes de l'OIE spécifiques de certaines maladies

- a) Chapitres du *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres* consacrés à la brucellose. Une nouvelle réunion du Groupe *ad hoc* doit se tenir en 2009.
- b) Zoonoses d'origine alimentaire
 - Salmonellose chez les volailles – chapitres du *Code terrestre* portant sur les œufs à couver et les poulets de chair, en cours d'élaboration.
 - Campylobactériose chez les poulets de chair – prendre en compte les progrès accomplis par le Codex

Annexe F (suite)

- L'OIE élabore un document de travail sur l'identification des principaux agents pathogènes pour établir des normes dans le domaine de la sécurité sanitaires des aliments d'origine animale en phase de production (y compris l'*Escherichia coli* O157:H7, des parasites tels que *Taenia solium*, *Trichinella spiralis* et les parasites présents dans les poissons).

3. Renforcement des relations entre l'OIE et le Codex

- a) Encourager la participation accrue de l'OIE lors de l'élaboration de textes par le Codex et vice versa.
 - b) Encourager la poursuite d'une collaboration étroite entre le Secrétariat du Codex et le siège de l'OIE.
-

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2008**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En attendant son adoption par le Comité international de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation internationale sur les droits d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des périodiques, documents, ouvrages, supports électroniques ou tout autre média destiné au public, dans un but informatif, éducatif ou commercial, sous réserve de l'autorisation écrite préalable de l'OIE.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les points de vue exprimés dans les articles signés relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. La mention de sociétés commerciales ou de produits fabriqués, brevetés ou non, n'implique pas que ces sociétés ou produits soient approuvés ou recommandés par l'OIE de préférence à d'autres, de nature similaire et non cités.